



**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Mercredi 19 mars 2025

Réf 2025/013

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 05 mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR – CHABAUD - FABRE – Mmes HURLIN – M. HIBSCHELE – Mmes ARNAUD GIBOULET SCHMITT (à 20h44) – BAECKER - POULLET – MM COULON - BECHARD –NEVEU– AUBIN – Mmes PANAFIEU – MENALDO KEBDANI -

ABSENTS EXCUSES : Mme FOURES – DE CORO - MM ALTIER – REBUFFAT

PROCURATIONS : Madame DE CORO à Madame ARNAUD GIBOULET
Monsieur REBUFFAT à Madame MENALDO KEBDANI

Soit 17 votants

OBJET : Attribution d'une subvention au CCAS pour l'année 2025

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la commission des finances qui s'est tenue en mairie le 27 février 2025

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de verser une subvention afin d'abonder le budget du CCAS, sachant que le conseil municipal pourra, si besoin, voter une subvention complémentaire dans le courant de l'année 2025 pour faire face à d'éventuelles dépenses supplémentaires,

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : D'attribuer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de cinq mille euros (5 000.00 €) au titre de l'année 2025.

Article 2 : D'imputer le montant de cette dépense au Budget Primitif 2025 de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

